

Fiche d'inscription (1/3)

Éléments à nous fournir :

- Fiche d'inscription remplie et signée (les trois pages)
- Fichier vidéo ou PowerPoint (par email à pascal.gayat@digitalinfluence.eu)

Pièces à adresser à Pascal GAYAT, Commissaire Général du Grand Prix

Email : pascal.gayat@digitalinfluence.eu

Critère d'éligibilité :

Les inscriptions sont à adresser avant le 31 octobre 2020, sous la forme de présentations powerpoint ou de cas vidéo.

Modalités :

Inscription de cas :

Nombre de cas inscrits : _____

1 / Inscription du premier cas :

500€ HT*

2 / Inscription de cas supplémentaires (par cas) :

200€ HT

*Le prix comprend les frais administratifs et un couvert (couvert complémentaire à 300€)

Option réservation de couverts au dîner :

Nombre de couverts : _____

Option réservation d'une table pour 10 convives :

3000€ HT

Fiche d'inscription (2/3)

Choix du/des Awards :

Possibilité de concourir simultanément à 2 Prix maximum :

- MEILLEUR CAS DE SECURISATION DES TRANSACTIONS FINANCIERES
- MEILLEUR CAS DE GESTION, GOUVERNANCE ET SECURITE DES IDENTITES ET DES ACCES
- MEILLEUR CAS DE LUTTE CONTRE LES ATTAQUES DDOS
- MEILLEUR CAS DE SECURISATION DE LA MESSAGERIE
- MEILLEUR CAS DE SECURISATION DES OBJETS CONNECTES
- MEILLEUR CAS DE SECURISATION DES ENVIRONNEMENTS ET APPLICATIONS
- MEILLEUR CAS DE SECURISATION DES ENVIRONNEMENTS CLOUD
- MEILLEUR CAS DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES
- MEILLEURE APPLICATION DE L'IA DANS UNE SOLUTION DE SECURITE
- MEILLEURE ASSOCIATION DE L'UTILISATEUR AU DISPOSITIF DE SECURITE
- MEILLEUR CAS DE SECURISATION DES DEVICES MOBILES
- MEILLEUR CAS DE DETECTION DES MENACES
- MEILLEURS APPLICATION DE LA BLOCKCHAIN DANS UNE POLITIQUE DE SECURITE
- MEILLEUR CAS D'ANALYSE DES RISQUES

Pour concourir au Grand Prix ?

- Les nommés au CAS d'OR Innovation et Grand Prix seront sélectionnés parmi les gagnants des différents Prix et soumis à un vote spécifique du Jury.

Fiche d'inscription (3/3)

Contact* :

Raison sociale :

Adresse :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Téléphone :

Date, cachet et signature

Une facture vous sera adressée dès réception de votre inscription. Elle devra être réglée à réception et en tout état de cause avant l'événement du 9 décembre 2020.

Règlement

Article 1 : Les Cas d'OR de la Cybersécurité viennent célébrer les solutions technologiques et applications qui portent en elles les clés de l'évolution et de la transformation des entreprises et organisations, et par là, de notre société.

Article 2 : Pour concourir les candidats doivent mettre en avant des cas d'usage.

Article 3 : Pour concourir les dispositifs doivent exister ou en phase d'inauguration.

Article 4 : Les dossiers doivent être présentés sous présentations powerpoint ou vidéos.

Article 5 : Les dossiers seront présentés par les entreprises commanditaires ou leurs partenaires.

Article 6 : Une entreprise peut présenter au maximum 2 cas.

Article 7 : Quiconque inscrit un cas garantit les informations indiquées sur la fiche d'inscription.

Article 8 : Les dossiers d'inscription et les fichiers vidéo devront être envoyés au bureau des Cas d'OR au plus tard le 31 octobre 2020 à l'adresse pascal.gayat@digitalinfluence.eu.

Article 9 : Les cas inscrits peuvent concourir pour les #kdorcybersecu2020 (Cas d'OR de la Cybersécurité 2020) suivants :

- ☐ MEILLEUR CAS DE SECURISATION DES TRANSACTIONS FINANCIERES
- ☐ MEILLEUR CAS DE GESTION, GOUVERNANCE ET SECURITE DES IDENTITES ET DES ACCES
- ☐ MEILLEUR CAS DE LUTTE CONTRE LES ATTAQUES DDOS

☐ MEILLEUR CAS DE SECURISATION DE LA MESSAGERIE

☐ MEILLEUR CAS DE SECURISATION DES OBJETS CONNECTES

MEILLEUR CAS DE SECURISATION DES ENVIRONNEMENTS ET APPLICATIONS

☐ MEILLEUR CAS DE SECURISATION DES ENVIRONNEMENTS CLOUD

☐ MEILLEUR CAS DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

☐ MEILLEURE APPLICATION DE L'IA DANS UNE SOLUTION DE SECURITE

MEILLEURE ASSOCIATION DE L'UTILISATEUR A UN DISPOSITIF DE SECURITE

☐ MEILLEUR CAS DE SECURISATION DES DEVICES MOBILES

☐ MEILLEUR CAS DE DETECTION DES MENACES

☐ MEILLEURS APPLICATION DE LA BLOCKCHAIN DANS UNE POLITIQUE DE SECURITE

☐ MEILLEUR CAS D'ANALYSE DES RISQUES

Des prix complémentaires pourront être ajoutés pendant la phase de préparation. Les candidats en seront informés.

Le Grand Prix sera déterminé par le Jury à l'issue des délibérations.

Article 10 : Les lauréats s'engagent à mentionner le prix qui leur aura été attribué à la fois dans les dossiers de presse et autre matériel de promotion (réseaux sociaux).

Article 11 : Les membres du jury sont désignés par l'équipe des Cas d'OR. Le jury est composé de professionnels de l'Innovation aux

multiples fonctions et expériences. Lorsqu'un des membres du Jury fait partie d'une entreprise qui a présenté une ou des vidéos en compétition il lui est interdit de voter pour le cas de son entreprise.

A l'issue de la période de vote en ligne le Jury se réunira sur une demi-journée au mois de novembre 2020 pour finaliser les délibérations.

Article 12 : Les frais d'inscription de 500€ HT pour le premier cas et 200€ HT par cas complémentaire couvrent les frais administratifs et participent aux frais d'organisation et de visibilité de l'événement qui doit devenir un carrefour d'échanges multiples pour l'ensemble de la profession Cybersécurité.

Article 13 : Tous les candidats sont encouragés à promouvoir leur participation, nomination, victoire, sur les réseaux sociaux.

Article 14 : Les dossiers devront être présentés sur un format Power Point court, selon le déroulé suivant : Contexte de marché, Présentation de la solution, Avantages pour les organisations, étude de cas, Perspectives de développement.

Lors de la délibération du Jury, des pitches pourront être organisés.

Article 15 : Le soir de la remise des Prix, les nommés seront communiqués et les cas des lauréats seront présentés.

Article 16 : Tout litige né au cours du Grand Prix sera géré avec le Commissaire Général de l'événement.